

FICHE DE PRESENTATION

1 -Les aspects géopolitiques du processus d'intégration des pays de l'UEMOA.

2 - Lieutenant-colonel (terre) DJINDJERE Dominique (Burkina faso).

3 - 4 janvier 1999.

4 - Division A.

5 -Mémoire de géopolitique.

6 - Il est légitime de se réjouir de l'image positive que reflète le processus d'intégration des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de l'immense espérance qu'il suscite. Cependant, toutes considérations techniques d'ordre économique et financier mises à part, certaines réalités géopolitiques internes ou externes à l'Union, à l'échelle individuelle ou collective des pays, sont susceptibles de mettre en péril la sécurité et la stabilité de la sous région. Ces données mériteraient d'être prises en considération et intégrées dans les objectifs globaux poursuivis. Ceci permettrait d'escompter une intégration plus rapide et plus harmonieuse des pays membres et répondre aux pressantes attentes de leurs populations respectives.

7 - Mots clefs: processus d'intégration, solidarité, conflits, sécurité, paix sociale.



MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE

THEME : *LES ASPECTS GEOPOLITIQUES*

***DU PROCESSUS D'INTEGRATION
DES PAYS DE L'UEMOA***

Lci DJINDJERE DOMINIQUE

GROUPE A2

BURKINA FASO

PLAN

INTRODUCTION

PRESENTATION DE L'UEMOA

Un siècle de tentatives de fédération et d'union

Conçue pour préserver et consolider les acquis

Des organes et des institutions adaptés

Un bilan partiel de fonctionnement encourageant

L'UEMOA, UN ESPACE DE CONTRASTES ET DE SIMILITUDES

Les pays enclavés et sahéliens

Les pays côtiers

Une zone à fort flux migratoire

DES FRONTIERES ARTIFICIELLES ET PERMEABLES

Différends territoriaux résolus ou latents

Problèmes environnementaux et délinquance transfrontalière

Une influence extérieure non négligeable

UNE STABILITE PRECAIRE AU DOUBLE PLAN POLITIQUE ET SOCIAL

Un enracinement difficile du processus démocratique

Le délicat problème du tribalisme et de l'irrédentisme

Vers un épilogue des instabilités?

CONCLUSION

ANNEXES

La mondialisation née du vent de la libéralisation du commerce international a été, au cours de la dernière décennie du 20^e siècle, un puissant catalyseur du processus de consolidation ou de création des regroupements régionaux et sous régionaux à l'échelle de tous les continents. Cet élan a été fortement encouragé par une conjoncture économique internationale défavorable, qui a perduré, contribuant à semer le doute dans les esprits des plus grands analystes. En Amérique, on peut citer l'Accord de libre échange Nord américain (ALENA) entre les Etats -Unis, le Canada et le Mexique et le Marché commun du Sud (MERCOSUR), réunissant dans un même projet d'intégration l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay dans le cône Sud latino-américain. En Asie, l'Association des Nations d'Asie du sud-est

(ASEAN) pour ne citer que cette organisation, regroupe une dizaine de pays de la sous-région décidés à unir leurs efforts dans le développement. En Europe, l'Union européenne (UE) qui regroupe aujourd'hui quinze Etats de ce continent constitue l'une des formes les plus avancées en matière d'intégration. Le but principal de tous ces regroupements est de s'unir et mieux s'armer pour affronter les règles d'une nouvelle compétitivité économique internationale de plus en plus âpre et impitoyable. Ainsi, de nombreux acteurs tant nationaux qu'internationaux considèrent l'intégration régionale sinon comme une panacée, du moins comme un des moyens pour remédier aux difficultés d'économies nationales fragmentées.

Le continent africain n'a pas échappé à la règle, bien que le processus y soit relativement plus lent à l'image de la Communauté Economique Africaine (CEA) créée en 1991. Edgar Pisani, du temps où il était Commissaire européen au développement avait déclaré: " l'Afrique sera régionale ou elle ne sera pas ". Représentant à peine 2% du commerce mondial, l'économie africaine doit relever un double déficit. Il s'agit d'abord de remonter la pente pour se hisser à la hauteur des économies des pays développés, ensuite d'être en mesure de supporter la concurrence. Dans le but de palier le retard de la CEA et les multiples difficultés inhérentes à sa mise en oeuvre, les pays africains ont opté pour une approche progressive mais globale de l'intégration. Cela se traduit concrètement par une incitation à la création d'ensembles sous-régionaux à travers le continent qui, selon un processus concentrique et synergique, devraient à terme aboutir à une communauté économique africaine unique que tous appellent de leurs vœux.

En Afrique de l'Ouest, le Traité créant la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui regroupe seize (16) pays francophones, anglophones et lusophones, a vu le jour en 1975 avant d'être révisé en 1993. Ses soeurs jumelles sont, entre autres, la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union du Maghreb arabe (UMA). Bien que la mise en place et le fonctionnement effectif de ces organisations soient lents et difficiles, le processus demeure néanmoins encourageant. Cependant, à l'échelle du continent africain, et selon les avis d'observateurs étrangers avertis, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui regroupe les Etats de la zone franc de la sous-région, tous membres de la CEDEAO, apparaît comme l'une des organisations sous-régionales les plus avancées et porteuses de réels espoirs.

Au nombre des conditions essentielles à toute intégration réussie, la paix constitue manifestement le principal préalable. L'exemple de l'Union Européenne vient illustrer éloquemment cette affirmation. Il faut malheureusement reconnaître que dans ce domaine, le constat est plus qu'accablant pour l'Afrique. De la corne de l'Afrique à sa partie Ouest, en passant par l'Afrique centrale, naissent et renaissent sans cesse des foyers de tension. Même si quelques problèmes de frontières surgissent de temps à autre pour nous rappeler la délicatesse de la question des tracés hérités de la colonisation, on remarque néanmoins un recul des conflits entre Etats souverains. Mais la recrudescence des conflits internes est, quant à elle, plus préoccupante. Ces conflits mettent le plus souvent en jeu des questions de légitimité identitaire ou d'intolérance politique et portent directement atteinte à l'ordre social:

affrontements ethniques, violences politiques, déplacements de populations, massacres, destruction de biens et d'infrastructures. Les ravages économiques et matériels sont énormes, mais les blessures psychologiques sont les plus atroces.

Aucune partie du continent n'échappe à cette folie meurtrière des hommes. Dans la région des grands Lacs, plusieurs millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont cyniquement déplacés lors d'affrontements politico-ethniques dévastateurs. L'instabilité observée dans la région Est de la République démocratique du Congo, et impliquant plusieurs pays de la sous-région, en est une illustration. En Afrique de l'Ouest, en Sierra Leone et au Liberia notamment, la violence s'est imposée à l'économie, conduisant à la fermeture d'importantes mines et compromettant ainsi les fruits de longues années d'investissements et de travail. Si la paix tarde à venir dans le premier pays, l'espoir renaît dans le second où la démocratie a fait son entrée. En Angola et au Sud Soudan, le cycle de la mort, de l'insécurité et de la peur agit comme une fatalité qui écrase les espoirs de survie et d'épanouissement de dizaines de millions de personnes. Dans la corne de l'Afrique, les populations sont durement éprouvées par le conflit inter-somaliens et la guerre fratricide érythréo-éthiopienne. En Afrique du Nord, les extrémistes politico-religieux continuent de s'exprimer par la violence et le sang. Un tableau du Continent globalement peu reluisant qui incite véritablement à la prudence lorsque l'on aborde ces questions cruciales de développement et d'intégration!

Il est légitime de se réjouir de l'image positive que reflète le processus d'intégration des pays de l'UEMOA et de l'immense espérance qu'il suscite. Cependant, toutes considérations techniques d'ordre économique et financier mises à part, certaines réalités géopolitiques internes ou externes à l'Union, à l'échelle individuelle ou collective des pays, sont susceptibles de mettre en péril la sécurité et la stabilité de la sous région. Ces données mériteraient d'être prises en considération et intégrées dans les objectifs globaux poursuivis. C'est à cette condition qu'il serait possible d'escompter une intégration plus rapide et plus harmonieuse des pays membres et répondre aux pressantes attentes de leurs populations respectives.

La présente étude, après une présentation de l'UEMOA et de ses objectifs, se propose d'aborder successivement l'étude comparative des pays membres, par groupes, en fonction de certaines similitudes, le problème de frontières au sein ou en dehors de l'Union puis avant de conclure, l'instabilité persistante au double plan politique et social dans certains pays membres; toutes choses pouvant constituer des goulots d'étranglement préjudiciables à l'intégration.

PRESENTATION DE L'UEMOA

L'UEMOA, créée le 10 janvier 1994 à Dakar à la veille de la dévaluation du franc CFA (Communauté Financière Africaine), regroupait à l'origine le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal et le Togo tous pays francophones, membres de la zone franc. A ces sept (7) pays est venue s'adjoindre la Guinée Bissau en 1997. De façon schématique, l'UEMOA, qui se veut un cadre beaucoup plus solidaire et plus efficace, est née des cendres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO). Le traité de l'UMOA avait été signé le 14 novembre 1973 à Paris entre le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal et le Togo. C'est avec l'UMOA qu'est né avec la France un accord garantissant la libre convertibilité et fixant la parité du franc CFA. Mais la crise économique et financière qui a prévalu au cours de la période qui a précédé la dévaluation de cette monnaie a montré les limites de cette forme d'union.

S'agissant du traité instituant la CEAO, il avait été signé à Abidjan entre le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, la République islamique de Mauritanie et le Sénégal le 17 Avril 1973. Le Bénin y a adhéré en 1984. Ce traité visait le développement de tous les secteurs vitaux de l'économie des Etats membres à travers une véritable intégration économique. Mais, la CEAO est d'abord contestée par l'existence de la CEDEAO qui se trouve être une zone beaucoup plus vaste de libre échange et de coopération économique. Puis, elle connaîtra par la suite d'énormes difficultés de fonctionnement avant d'être dissoute le 15 mars 1994 pour cause de double emploi avec l'UEMOA et surtout d'échec dans la réalisation des objectifs que l'organisation s'était fixés. On pourrait, dans la même logique, s'interroger encore aujourd'hui, sur la nécessité de création de cette nouvelle structure au sein de la CEDEAO qui se trouve être une entité beaucoup plus vaste et offrant en principe davantage de perspectives? Sur ce plan, il est important de souligner que le tournant ayant conduit à la création de l'UEMOA a été facilité par les difficultés de mise en régime de la CEDEAO, ensemble beaucoup moins homogène à plus d'un titre. En effet, la disparité des monnaies, des langues et des traditions juridiques entre les Etats anglophones et ceux de la zone Franc, pour ne relever que cet aspect, est un obstacle majeur aux ambitions de cette grande organisation. Quant aux pays membres de l'UEMOA, ils appartiennent tous à un même espace monétaire et, à quelques exceptions près, partagent le français en commun et ont un même passé colonial. Cependant, tous restent fidèles aux objectifs de la CEDEAO, dont ils ambitionnent en constituer le " noyau dur ". Lors de leurs différents travaux, ils font toujours référence à cette organisation.

Un siècle de tentatives de fédéralisme et d'union

Les observateurs les plus sceptiques font remarquer que les tentatives d'unions dans la sous région Ouest-africaine d'expression française ne datent pas d'aujourd'hui. Elles se sont manifestées longtemps avant les indépendances et se sont poursuivies après, mais ont toujours été marquées par des échecs ou des succès mitigés.

Pendant la période précoloniale, les invasions guerrières menées par certains royaumes puissants étaient fréquentes dans la zone. Cependant, celles-ci revêtaient plus des visées expansionnistes qu'une vraie dynamique de fédéralisme. C'est surtout avec la colonisation que naîtront les prémisses de projets réels de regroupements. En 1895, la puissance coloniale française crée la fédération de l'Afrique Occidentale française (AOF) placée sous la tutelle de la métropole. Les raisons émises pour justifier cette création étaient la nécessité de coordination administrative et économique, l'arbitrage entre les intérêts divergents des colonies, la solidarité financière et une meilleure garantie pour les investissements et les emprunts. Des objectifs qui demeurent d'actualité aujourd'hui encore! En 1904, l'AOF sera dotée d'une Charte pour consolider davantage la fédération. Nous n'aborderons pas, dans leurs détails, toutes les péripéties des multiples démembrements ou reconstitutions des pays et les modifications de frontières qui ont jalonné l'histoire de l'AOF. Retenons simplement que huit colonies, puis territoires d'Outre-mer ont cohabité au sein de cette fédération coloniale:

- la Côte D'Ivoire devenue colonie autonome le 10 mars 1893;
- le Dahomey (actuel Bénin) érigé en colonie autonome le 10 mars 1893;
- la Guinée (Conakry) devenue colonie autonome le 10 mars 1893;
- la Haute-Volta (actuel Burkina Faso), constituée le 3 mars 1919;
- la Mauritanie devenue colonie autonome le 1^{er} janvier 1921;
- le Niger érigé en colonie le 13 décembre 1926;
- le Soudan français(actuel Mali) créé en 1891;
- le Sénégal placé sous autorité coloniale dès 1763.

La plupart de ces pays, excepté la Guinée et la Mauritanie, sont aujourd'hui membres de l'UEMOA. Quant au Togo, cette ancienne colonie allemande a vu l'administration de son territoire être confiée à la France par un mandat de la Société des Nations le 17 mai 1937. Cette tutelle sera confirmée le 13 Décembre 1946 par l'Assemblée générale des Nations-Unis, date à partir de laquelle le Togo est détaché de l'AOF. Après plusieurs péripéties en liaison avec la décolonisation, dont une traversée difficile du régime de la Loi-cadre votée le 23 Juin 1956, la fédération de l'AOF connaît des dissensions entre pro et anti fédéralistes qui provoquent sa dislocation. Cette situation suscitera l'émergence de nouvelles formes de coopération entre les anciens membres de la fédération coloniale.

Avant même que disparaisse l'AOF, des regroupements s'opèrent entre ses membres. Le 29 décembre 1958, le Sénégal, le Soudan, la Haute -Volta et le Dahomey, partisans du maintien de la Fédération, se retrouvent à Bamako pour l'établissement d'un calendrier. Une Constitution est ensuite adoptée le 14 janvier 1959 par les quatre pays réunis en assemblée constituante à Dakar. Celle-ci ne sera ratifiée que par les assemblées législatives du Sénégal et du Soudan. La Haute-Volta n'avait pas cru bon pouvoir se soustraire à l'attraction de la Côte d'Ivoire, tête

de proue des anti fédéralistes, avec laquelle elle avait des liens économiques importants. Le Dahomey a été récompensé de son retrait par la construction du port en eau profonde qu'il réclamait. Le 4 avril 1959, les deux partenaires restants adoptent la constitution remaniée de la fédération du Mali. Malheureusement, le Sénégal et le Soudan avaient, sur l'organisation même de la Fédération et sa politique extérieure, des conceptions trop différentes pour qu'elles puissent s'harmoniser. Une crise couve et provoque l'éclatement de la Fédération. La République du Sénégal proclame son indépendance le 20 août et le Soudan devient République du Mali le 22 septembre suivant.

Les anti fédéralistes de leur côté, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Niger et Dahomey, se retrouvent au sein d'une organisation dénommée "Conseil de l'Entente" au début du mois de mai 1959. La principale décision de cette organisation a été la création d'un fond de solidarité alimenté par un versement de 10% des recettes de chacun des quatre pays signataires dont le 1/16e reviendrait à la Côte d'Ivoire et les 5/16e à chacun des autres pays. Un bel exemple de solidarité! D'autres accords sont également signés: union douanière totale, harmonisation des statuts de la fonction publique et du code du travail, lutte commune contre les grandes endémies et les parasites agricoles. Mais dès son origine, cette organisation sera perçue comme étant la traduction des luttes d'hégémonie au sein de la sous région entre la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal à travers leurs dirigeants de l'époque: Houphouët Boigny, Modibo Kéita et Mamadou Dia puis Léopold Sédar Senghor. Aujourd'hui, le Conseil de l'Entente existe toujours, bien que fonctionnant au ralenti.

Au lendemain des indépendances, un projet d'institution d'une double nationalité est ébauché entre la Haute Volta (actuel Burkina Faso) et la Côte d'Ivoire. Il sera étouffé dans l'oeuf. D'autres tentatives de regroupements dans la sous région, à des échelles multiples et variables, ne connaîtront pas plus de succès.

Ainsi, la création de l'UEMOA s'inscrit dans la mouvance d'une motivation endogène, exprimée à travers des épisodes de l'histoire coloniale et poursuivie par les dirigeants des pays membres dès l'aube des indépendances. Mais, l'accomplissement de cette motivation s'avère difficile. On retiendra néanmoins que la naissance de l'Union est survenue dans des circonstances particulières, engendrées par des difficultés économiques graves qui secouaient la zone franc. La survie même des Etats membres semble ainsi intimement liée à sa réussite.

Conçue pour préserver et consolider les acquis

L'espace constitué par les Etats membres de l'UEMOA compte plus de soixante (60) millions d'habitants et couvre, au total, une superficie d'environ 3,5 millions de km². Le processus d'intégration de l'Union a été conçu, de prime abord, pour conserver et consolider les acquis de l'Union monétaire dont il constitue le prolongement. Le traité s'articule autour de cinq (5) axes principaux:

- harmoniser le cadre légal et réglementaire, en visant à l'émergence d'un environnement juridique propice au renforcement des activités économiques au sein des Etats;
- assurer la convergence des performances et des politiques macro-économiques, à travers une procédure de surveillance multilatérale;
- créer entre les Etats membres un marché commun basé sur la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux ainsi que le droit d'établissement;
- mettre en place et coordonner les politiques sectorielles communes;
- harmoniser les législations des Etats et particulièrement le régime de la fiscalité dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun.

La stratégie arrêtée par l'UEMOA pour la réalisation de ces objectifs s'articule autour de trois (3) axes principaux:

1. l'unification des espaces économiques nationaux et l'harmonisation des législations des Etats membres;
1. la surveillance multilatérale des politiques macro-économiques nationales;
1. la mise en oeuvre de politiques sectorielles communes dans les secteurs vitaux pour le développement économique et social des Etats membres.

Les objectifs communautaires et la stratégie de mise en oeuvre, qui pourraient paraître à la fois nobles et ambitieux, suggèrent l'existence d'un cadre institutionnelle approprié pour en accroître les chances de réalisation. Cette disposition préliminaire n'a pas été perdue de vue par le Traité.

Des organes et des institutions adaptés

L'UEMOA comprend des organes de direction, des organes de contrôle, des organes consultatifs et des institutions spécialisées autonomes.

Les organes de direction

1) La Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement

Organe suprême de l'Union, la Conférence définit les grandes orientations de la politique de l'Union et fixe les orientations générales pour la réalisation des objectifs de celle-ci.

Se réunissant au moins une fois par an, la Conférence prend des actes additionnels qui peuvent compléter le Traité sans, toutefois, pouvoir le modifier.

2) Le Conseil des Ministres

Il assure la mise en oeuvre des orientations générales définies par la Conférence. Il arrête le budget de l'Union.

Le Conseil, dont les délibérations sont préparées par un Comité des Experts des Etats membres, édicte des règlements, des directives et des décisions; il peut également formuler des recommandations et des avis.

Le Conseil peut déléguer à la Commission de l'Union l'adoption des règlements d'exécution des actes qu'il édicte.

3) La Commission

Elle est composée de membres appelés Commissaires, désignés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, sur la base de critères de compétence et d'intégrité morale, pour un mandat de quatre (4) ans renouvelable. Les Commissaires, à l'entrée en fonction, prêtent serment devant la cour de justice de l'Union.

Le Président de l'Union est nommé parmi les Commissaires par la Conférence pour un mandat de quatre (4) ans renouvelable. Il nomme aux emplois et est ordonnateur du budget.

La Commission, organe exécutif de l'Union, prend des règlements pour l'application des actes du Conseil des Ministres, édicte des décisions et formule des recommandations et des avis.

Si les règlements édictés par le Conseil et la Commission ont une portée générale et sont obligatoires dans tous leurs éléments, les directives, édictées par le Conseil, lient tout Etat membre quant aux résultats à atteindre. Les décisions sont obligatoires dans tous leurs éléments, pour leurs destinataires.

Cependant, les actes arrêtés par les organes de l'Union sont appliqués dans chaque Etat membre nonobstant toute législation nationale contraire, antérieure ou postérieure.

Les organes de contrôle

-

1) Les organes de contrôle juridictionnel

-

1.1 La Cour de justice

Composée de membres nommés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour un mandat de six (6) ans renouvelable, la Cour juge du respect par les Etats membres de leurs engagements ainsi que de la légalité des actes des organes de l'Union.

1.2 La Cour des comptes

Composée de trois membres désignés par la Conférence pour un mandat de six (6) ans renouvelable une fois, la Cour des comptes est chargée du contrôle de la régularité et de l'efficacité de l'utilisation des ressources de l'Union.

2) Les organes de contrôle démocratique

A terme, le traité prévoit un Parlement de l'Union qui sera "chargé du contrôle démocratique de l'Union". En attendant, il est institué un Comité interparlementaire de cinq (5) membres par Etat désignés par le Parlement de chaque Etat membre. Il se réunit au moins une fois par an et reçoit le rapport annuel de la Commission sur le fonctionnement de l'Union.

Les organes consultatifs

-

L'organe consultatif prévu par le Traité est la Chambre Consulaire Régionale. Elle regroupe les Chambres Consulaires, les associations professionnelles et les organisations patronales des Etats membres. La durée du mandat de la Chambre est de trois (3) ans renouvelable une seule fois.

La Chambre est chargée de réaliser l'implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration de l'UEMOA.

Selon le Traité, d'autres organes consultatifs pourront être créés par la Conférence.

Les institutions spécialisées autonomes

Le Traité fait de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) des institutions spécialisées autonomes de l'Union concourant, en toute indépendance, à la réalisation des objectifs de l'Union.

A travers son Traité, l'UEMOA se trouve être un bel édifice institutionnel, structuré un peu à l'image de l'Union européenne. Toutes les dispositions relatives aux organes de direction, de gestion, de contrôle et d'arbitrage devraient concourir à un fonctionnement efficient de l'Union. Mais au-delà de cet acquis de base substantiel et indispensable, la volonté réelle de tous les pays membres, à respecter les règles du jeu établies, demeurera le levain essentiel. Ceci permettrait d'appliquer avec diligence les décisions prises et d'insuffler à l'UEMOA toute la dynamique nécessaire à sa consolidation. Le principal défi sera, sans aucun doute, l'acceptation de la supranationalité par les pays membres. Il s'agira de placer les intérêts supérieurs de l'Union au-dessus des intérêts nationaux à caractère sectaire.

Un bilan partiel de fonctionnement encourageant...

La Conférence des Chefs d'Etat de l'UEMOA qui s'est réunie le 23 juin 1997 à Lomé au Togo, soit environ trois (3) ans après la signature du Traité a apprécié le fonctionnement de l'Union en ces termes à travers le communiqué final:

" Examinant le rapport du gouverneur de la BCEAO (institution spécialisée autonome), la Conférence a noté avec satisfaction les progrès enregistrés par l'Union, au plan économique, financier et monétaire, depuis sa session du 10 mai 1996. La croissance économique s'est en effet consolidée, l'assainissement macro-économique s'est poursuivi avec une réduction des déficits et les réformes structurelles ont été approfondies. La situation monétaire a continué à s'améliorer. Les Chefs d'Etat ont cependant noté que la consolidation de ces résultats appelle des mesures visant à accentuer le rythme des réformes. Ils ont à cet effet, invité le Conseil des Ministres à poursuivre les réflexions pour arrêter les mesures devant

permettre une accélération de la croissance économique, d'en améliorer la qualité afin qu'elle contribue à mieux lutter contre la pauvreté. "

Ce bilan partiel qui peut être qualifié de positif et perfectible a toutefois été pondéré par la mise en exergue, toujours par les Chefs d'Etat, d'une préoccupation majeure jusque là occultée par l'Union et clairement énoncée en ces termes:

" Saisissant l'occasion du sommet de Lomé, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont rappelé le lien étroit existant entre la paix, la sécurité, la stabilité, le développement et l'intégration économique et ont réaffirmé leur détermination à promouvoir les conditions de paix et à assurer une intégration économique rapide qui garantisse le progrès et le développement durable de leurs pays. "

Ainsi, en plus de la question majeure du respect scrupuleux des textes, toute la problématique de la consolidation et de l'accélération de l'intégration sous-régionale en Afrique est fortement tributaire des paramètres de sécurité et de paix sociale. En effet, plus qu'ailleurs, la non maîtrise de ces paramètres dans ce continent en perpétuelle ébullition rendrait caduques les projections économiques les plus savantes et les plus optimistes. Ce constat vaut également pour les pays de l'UEMOA, en dépit de la relative stabilité qui semble caractériser la zone.

L'UEMOA, un espace de contrastes et de similitudes

L'analyse des " critères de convergences et de divergences " est une formulation courante au sein de l'Union Européenne. Elle permet d'apprécier les chances et les difficultés éventuelles de consolidation et d'accélération du processus d'intégration de l'Union.

En la matière, les chances des pays de l'UEMOA sont essentiellement la communauté de monnaie, de langue et l'héritage juridique. L'expérience de l'Union Européenne, à certains égards, peut également leur servir de référence. Mais ces facteurs, aussi positifs qu'ils puissent être, sont loin de suffire à créer une dynamique irréversible favorisant une réalisation rapide du processus d'intégration. En effet, bien que présentant des similitudes ou des complémentarités dans certains domaines, les membres de l'UEMOA se caractérisent par de profondes disparités, source d'intérêts parfois divergents. Il existe, par exemple, des différences sensibles entre les " pays enclavés du Sahel " et ceux que l'on peut appeler les " pays côtiers ".

Les pays enclavés et sahéliens

Au sein de l'UEMOA, le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont des pays sahéliens et, qui plus est, enclavés. L'extrême Nord du Mali et du Niger est même constitué d'une bande désertique saharienne. Ces pays enclavés sont classés, dans leur ensemble, parmi les pays les moins avancés. Leur économie, basée sur le secteur primaire, se caractérise essentiellement par une agriculture et un élevage très peu modernes et soumis aux aléas d'un climat capricieux. Près de 85% de la population de ces pays est rurale. Leurs sous-sols recèlent des matières premières variées, dont certaines sont importantes et exploitables. Cependant, à cause des problèmes d'investissements, d'accessibilité ou d'énergie, plusieurs gisements demeurent inexploités.

Le **Burkina Faso**, " Patrie des hommes intègres ", indépendant depuis le 5 août 1960, est situé au coeur de l'Afrique de l'Ouest. Il est bordé au sud par la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin, à l'est par le Niger, au nord et à l'ouest par le Mali. L'histoire coloniale de ce pays, l'ex-Haute-Volta, est faite de découpages et de reconstitutions alternés qui ne trouveront un épilogue qu'en 1947. Les conséquences de ces péripéties seront évoquées plus loin. Le pays couvre aujourd'hui une superficie de 274120 km² dont le tiers, à l'extrême Nord, est occupé par le Sahel.

Le Burkina est un pays multi-ethnique où on compte plus d'une soixantaine de groupes ethniques. Sa population est estimée à 10 400 000 habitants, soit une densité de 33,6 habitants au km² avec un taux de croissance annuel de 2,6%. Pays de forte émigration, le Burkina compte plus de 2 millions de ses fils travaillant dans les pays voisins, notamment en Côte d'Ivoire et au Ghana. En dépit de leurs diversités, les différentes ethnies, hormis quelques tensions périodiques liées à des litiges fonciers ou de pâturages, vivent en bonne harmonie. Ouagadougou la capitale compte environ un million d'habitants et se trouve à plus de 1 000 km de la mer.

Les exportations du Burkina concernent principalement le coton, l'or et les produits de l'élevage. Mais, ce sont surtout les importations de biens de consommation qui occupent une place prépondérante dans ses relations commerciales internationales. Pour assurer son désenclavement, le pays dispose de deux aéroports internationaux à Ouagadougou et Bobo Dioulasso. Une voie ferrée, longue de 560 km, mène en direction de la Côte d'Ivoire. Ces moyens sont complétés par un réseau routier important et en plein essor.

Sur le plan politique, le Burkina Faso a longtemps vécu une période d'instabilité avec près de cinq coups d'état depuis son accession à l'indépendance. Aujourd'hui, le pays connaît une relative ère de stabilité et de paix sociale. En dépit d'une opposition dont la tendance est à démontrer le contraire, le processus démocratique s'y enracine progressivement. " Condamné " à coopérer, le Burkina, révolutionnaire et iconoclaste il y a une dizaine d'années, a su faire contre mauvaise fortune bon coeur et adopter un jeu collectif, devenant l'un des avocats les plus pragmatiques de l'intégration régionale et du partenariat avec l'extérieur.

La république du **Mali** a été proclamée le 20 Septembre 1960. Son territoire s'étale sur une superficie de 1 240 180 km². Le Mali occupe une position de contact entre le Sahara et les régions soudano-guinéennes qui présentent un très grand contraste. Le Sahel forme une zone de transition entre ces deux régions. Le pays est limité au sud par la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, à l'est et au nord-est par le Niger et l'Algérie, à l'ouest et au nord-ouest par le Sénégal et la Mauritanie. Le tiers de ce vaste territoire, où se sont succédés de vastes empires florissants durant la période précoloniale, est désertique.

Le Mali, au regard de sa superficie, est relativement peu peuplé. En 1996, le pays comptait 9,19 millions d'habitants, soit une densité de 7,4 habitants au km² avec un taux de croissance annuelle de 3,6%. Le territoire malien se caractérise par une diversité humaine. La partie saharienne, très peu peuplée, est le domaine des peuples pasteurs, les Maures et surtout les Touareg qui nomadisent entre l'Adrar et la boucle du Niger. Les neuf dixièmes de la population, des Noirs sédentaires constitués de plusieurs groupes ethniques dont 40% de Mandingues, se concentrent dans le Sud du pays, " le Mali utile " en terme de potentialités agricoles. Le Mali est une terre d'immigration. On retrouve ses commerçants sarakolés jusqu'en Afrique centrale et d'importants courants d'immigration, contrôlés ou clandestins, se dirigent vers la France. De nombreux villages du Sahel malien survivent ainsi grâce aux mandats. Bamako la capitale est peuplée d'environ un million d'âmes et se trouve à près de 1 500 km de la côte.

Le PNB/hab était estimé à 280 dollars US en 1991. Les principaux produits d'exportation du Mali sont le Coton, l'arachide, l'élevage et les ressources minières. Au coeur du Sahel, le delta intérieur du fleuve Niger, qui traverse le pays avec sa crue annuelle, représente un atout important pour le développement agricole. Le Mali dispose d'un aéroport international à Bamako, d'une liaison ferroviaire avec le Sénégal et d'un important réseau routier reliant le pays aux capitales des pays voisins.

Sur le plan politique, le Mali a connu le socialisme après l'indépendance, puis le parti unique issu du coup d'état de 1969. En 1991, un régime militaire, dont l'avènement a été favorisé par une révolte populaire sanglante qui dura plusieurs mois, met fin au parti unique. Ce régime militaire, dirigé par le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré, aura eu la spécificité et le mérite de préparer l'avènement de la démocratie dans le pays. Cet épisode est couronné par les premières élections présidentielles du Mali en 1992. Aujourd'hui, le Mali est perçu de l'extérieur comme un exemple de démocratie dans la sous-région. Cependant, des contradictions persistantes, souvent dures et violentes, caractérisent les acteurs politiques de la vie politique nationale, le pouvoir et l'opposition en l'occurrence. Le pays est en train néanmoins de sortir d'une période d'instabilité sociale grave, dans lequel l'irrédentisme touareg l'avait plongé pendant plus de cinq ans. A l'instar du Burkina Faso, le Mali oeuvre avec ténacité et espoir pour l'intégration.

L'indépendance de la république du **Niger** remonte au 3 Août 1960. Pays enclavé, le Niger est un vaste territoire désertique ou semi-désertique à ses trois quarts avec une superficie de 1 266 000 km². C'est une des constructions politiques les plus artificielles léguées par l'histoire coloniale. Occupant une position centrale dans l'espace saharo-sahélien, il est limité au nord par l'Algérie et la Libye, à l'est par le Tchad, au sud par le Nigeria et le Bénin, à l'ouest par le Burkina Faso et le Mali. Sur le plan démographique, le Niger est un pays qui englobe des populations très diverses. C'est un espace de contact et d'affrontement potentiel entre paysans sédentaires et éleveurs nomades, entre noirs et blancs. Le pays comptait 9 millions d'habitants en 1997, soit une densité relativement faible de 6,1 habitants au km². La population est très inégalement répartie sur le territoire. On relève une forte concentration dans le Sud, traversé par le fleuve Niger et où se trouvent les principales terres cultivables. L'économie nigérienne repose en grande partie sur l'exportation de l'uranium. Elle est fortement influencée par le géant voisin de l'Est, le Nigeria. L'agriculture du pays est essentiellement de subsistance. La capitale Niamey a une population d'environ 800 000 habitants et se trouve à 1 600 km de Cotonou, le port le plus proche. Le pays dispose de deux aéroports internationaux à Niamey et Agadez, d'un important réseau routier. Il ne possède pas cependant de voie ferrée.

Sur le plan politique, le Niger a connu, après son accession à l'indépendance, un premier coup d'état en 1974 caractérisé par une longue période de régime militaire. La revendication de la démocratie aboutira, en 1991, à la tenue d'une conférence nationale. Mahamane Ousmane, candidat appuyé par les Haoussa, est alors élu Président de la République en mars 1993. Toutefois, la paralysie du pouvoir, suite à une longue mésentente entre le Président et le Premier Ministre, servira de prétexte au coup d'état militaire conduit le 27 janvier 1996, par Ibrahim Maïnassara Baré. Quelques mois plus tard, ce dernier sera proclamé Président au terme d'élections très contestées. Aujourd'hui, le pays connaît un processus démocratique qui s'enracine très difficilement compte tenu des profondes rivalités et des fractures très prononcées, teintées de tribalisme, entre les différents acteurs de la vie politique nationale. Les élections locales, prévues pour le mois de février 1999, serviront véritablement de baromètre pour apprécier les tentatives de rapprochement, entre pouvoir et opposition, entamées depuis l'été 1998. A l'instar du Mali, le pays est également en train de panser les plaies, encore en voie de cicatrisation, provoquées par le conflit touareg qui a secoué le pays au début des années 90.

Les trois pays enclavés du Sahel présentent beaucoup de similitudes au plan des handicaps, toutes choses qui les obligent à une certaine convergence de vue quant à l'intégration et à ses objectifs. Ils vivent, à quelques exceptions près, les mêmes problèmes dont le principal demeure le désenclavement. Ils savent ainsi que pour surmonter ces problèmes, l'union des efforts dans la solidarité est une nécessité absolue. Cependant, leurs similitudes s'étendent jusqu'aux composantes du domaine économique vital couvrant l'agriculture, l'élevage et les mines. Cette situation comporte un risque car source de compétitivité qui, trop vive et mal maîtrisée, pourrait se transformer en rivalités acerbes. La solidarité et l'unité dont ces pays enclavés doivent faire preuve au sein de l'Union, en particulier devant les pays

côtiers, pourraient alors en pâtir. Ces derniers, beaucoup plus avantagés par dame nature, n'ont effectivement pas toujours les mêmes préoccupations que les leurs.

Les pays côtiers

En plus des pays sahéliens enclavés, l'UEMOA comporte cinq pays possédant un littoral donnant sur l'Océan Atlantique, un atout important dans les échanges avec l'extérieur. Il s'agit du Sénégal, de la Guinée-Bissau, de la Côte d'Ivoire, du Togo et du Bénin. Alors que les deux premiers connaissent un climat assez proche de celui des pays sahéliens, les trois autres ont un climat subéquatorial qui leur offre beaucoup plus de possibilités et les distinguent très nettement des autres. En outre, la partie Nord de leur territoire, beaucoup moins nantie que la portion Sud, est en général l'équivalent des terres les plus fertiles des pays enclavés du Nord.

La République du **Sénégal** a proclamé son indépendance le 4 Avril 1960. Elle est limitée à l'ouest par l'Océan Atlantique, au nord par la Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud par la Guinée et la Guinée-Bissau. Enfin, la Gambie vient s'incruster dans la moitié sud du Sénégal qui l'englobe entièrement. Le pays couvre une superficie de 196 722 km² avec une population estimée à 8,5 millions d'habitants en 1998. La densité est de 39,6 habitants au km². La capitale Dakar, ancienne capitale de l'AOF, compte 1,5 millions d'habitants. La population se répartit entre plusieurs groupes ethniques, dont les Wolofs (40% de la population), les Sérères, les Dioula et les Peuhls. La filiation du Wolof, langue parlée par les trois quarts des Sénégalais, avec le célèbre royaume du Djolof, constitué au XIV^e siècle entre le Sénégal et le Cap Vert, nourrit un fort sentiment identitaire. Le Nord du Sénégal connaît un climat de type sahélien avec une pluviométrie de moins de 500 mm par an. Dans le Sud, on a un régime sub-guinéen en Casamance avec une forte pluviométrie et un climat de type soudanien au centre avec une pluviométrie moyenne.

La position géographique du Sénégal à l'extrémité occidentale du continent et très largement ouverte sur l'Atlantique, lui a permis de jouer précocement le rôle d'une plaque tournante des échanges entre l'Afrique, l'Europe et l'Amérique. C'est le fleuve Sénégal qui a donné son nom au pays. Il fait office de frontière naturelle au nord et à l'est et représente un espace de contact avec l'Afrique blanche et de pénétration de l'islam. En outre, Il joue un rôle important dans l'économie du pays. Les principaux produits d'exportation du Sénégal sont la pêche et l'arachide. Le tourisme y tient également une place importante. En 1990, le PIB par tête était de 598 dollars US. En plus des installations portuaires, le pays dispose d'un réseau de chemin de fer qui le traverse d'Est en Ouest en direction du Mali.

Sur le plan politique, le Sénégal est l'un des premiers Etats africains à promouvoir la démocratie sous son ancien président Léopold Sédar Senghor. Ce dernier, du reste, fait exceptionnel en Afrique, quittera volontairement le pouvoir en

1980 après vingt ans d'exercice. Le pays n'a jamais connu de coup d'état militaire depuis son accession à l'indépendance. Toutefois, comme partout ailleurs en Afrique, le pays doit faire face aux difficultés économiques persistantes. En outre, l'enracinement de la démocratie y est fortement contesté par l'opposition qui dénonce sans cesse le non-respect des règles du jeu par la majorité au pouvoir. En plus, comme nous le verrons un peu plus loin, des tensions persistent sur la frontière mauritanienne et le Sud du pays connaît toujours une certaine instabilité en liaison avec l'épineux problème casamançais. Leurs répercussions s'étendent au-delà des frontières sénégalaises. En matière d'intégration, après l'échec de la Fédération du Soudan avec le Mali, le Sénégal a également vécu l'expérience de la Ségambie qui éclatera en 1989. Les observateurs qualifient son intérêt pour le marché sous-régional de timide. Ils perçoivent le Sénégal comme le rival principal de la Côte d'Ivoire pour l'acquisition du leadership sous-régional francophone, et l'accusent souvent d'être beaucoup plus tourné vers l'extérieur.

L'indépendance de la République de **Guinée Bissau**, ancienne colonie portugaise, est intervenue le 10 septembre 1974. Elle est consécutive à une longue lutte menée depuis 1963, sous la conduite d'Amilcar Cabral, une des grandes figures du combat révolutionnaire anticolonialiste. Le pays rassemble 40 îles de l'archipel des Bijados et un territoire continental incrusté entre le Sénégal au nord et la Guinée au sud. Le territoire bissau-guinéen s'étend sur une superficie d'environ 36 125 km² et compte 1 100 000 habitants. Sa capitale est Bissau. La Guinée Bissau, avec le portugais comme langue officielle, est le seul pays de l'Union à n'avoir pas la langue française en partage. C'est un pays pluri-ethnique à l'image des autres pays de la sous-région.

L'économie du pays repose sur le secteur rural traditionnel qui occupe 90% de la population active et représente 60% du PIB. Les principaux produits d'exportation sont la noix d'acajou et l'arachide. Le Produit National Brut par habitant est de 190 dollars environ. Le pays dispose de gisements non exploités de bauxite et de phosphate. La pêche pourrait également constituer une importante ressource, si le pays avait les moyens de contrôler un espace maritime illégalement exploité par les flottes étrangères dans sa zone économique exclusive.

Dans le domaine politique, le premier président, Luis Cabral, est renversé en 1983 par Joao Bernado Viera, appuyé par l'armée. Ce dernier remportera ensuite la première élection présidentielle pluraliste le 7 août 1994. La Guinée Bissau s'est engagée dans le processus démocratique en 1993. Mais, depuis le second semestre de 1998, le pays traverse une période de turbulence caractérisée par une guerre civile meurtrière et dévastatrice. Le conflit a entraîné l'implication des pays voisins que sont le Sénégal et la Guinée. La mauvaise gestion du pouvoir, la corruption et les rivalités entre factions ont été à l'origine de cette déchirure. La récente médiation entreprise par la CEDEAO, bien que prometteuse, ne permet pas assez de recul pour affirmer que le bout du tunnel a été franchi. Toutefois, au regard de la situation géographique du pays, l'intégration sous-régionale apparaît comme la seule alternative viable pour la Guinée Bissau. C'est ce qui explique sans doute sa récente adhésion à l'Union.

La République du **Bénin** est indépendante depuis le 1^{er} Août 1960. Ce pays qui a porté le nom Dahomey jusqu'en 1975 est un couloir, hérité du découpage

colonial, entre le Nigeria à l'est et le Togo à l'ouest, le Burkina Faso au nord et l'Océan Atlantique au sud. Il avait été organisé par la colonisation française pour donner une ouverture maritime aux régions du Niger. Géographiquement, le Bénin a une superficie de 112 622 km², 750 km du nord au sud, 125 km de littoral et 350 km d'ouest en est dans la partie nord. La population béninoise est estimée à 5,5 millions d'âmes en 1990 avec une densité de 42,1 habitants au km². Les villes principales sont Cotonou, la capitale économique, avec 600 000 habitants et Porto-Novo, la capitale administrative avec 200 000 habitants. A l'instar de celles des pays voisins, la population béninoise est composée de plusieurs ethnies. Le Bénin a un régime climatique sub-équatorial.

L'agriculture occupe 80% de la population active et procure 40% du PIB. En 1990, le Bénin avait un PIB par tête de 326 dollars US. Sur le plan économique, le Bénin, à l'image du Niger, est fortement influencé par le géant Nigeria. Le territoire béninois manque d'unité et l'opposition majeure Nord-Sud est une des constantes géopolitiques. Le Sud concentre sur à peine 10% du territoire, les deux tiers de la population, la plupart des activités modernes, les capitales politique et économique, Porto-Novo et Cotonou. Le groupe fon y est majoritaire; sa forte identité s'enracine dans l'héritage des trois royaumes de Porto-Novo, d'Allada et surtout d'Abomey. Ce dernier, fondé en 1625, a participé activement à la traite des esclaves en partie responsable du faible peuplement du Bénin central. Cette situation entretiendrait une certaine méfiance vis-à-vis des populations méridionales. Face à un Sud où les vieilles rivalités entre Porto-Novo et Abomey subsistent, le Nord a constitué la base d'une troisième force politique.

De 1960 à 1972, le jeu triangulaire a entraîné le Dahomey dans une instabilité politique record. Durant cette période, le pays connaîtra au moins cinq constitutions et dix présidents avant que Mathieu Kérékou, militaire originaire du Nord, s'empare du pouvoir par un coup d'état en 1972 et y instaure le marxisme-léninisme. Le 30 Octobre, le Dahomey devient la République du Bénin. Ce changement de nom efface une appellation à connotation sudiste au profit d'un label prestigieux quelque peu usurpé, celui d'un ancien royaume yoruba du Nigeria. La mise en place d'un parti unique de type marxiste, le Parti de la révolution populaire du Bénin (RPB), n'entraîne pas le miracle économique escompté. Bien au contraire, le système conduit à une faillite de l'Etat en 1989. On assiste alors à l'abandon du système marxiste-léniniste, déjà largement vidé de sa substance, et à l'éviction de Kérékou. Une " conférence nationale des forces vives de la nation ", la première de toute une série déclenchée en Afrique au début des années 90, est instaurée. Elle est destinée à sortir de l'impasse politico-économique par la restauration de la démocratie. Son aboutissement est une élection libre qui porte Nicéphore Soglo à la présidence de la République en mars 1991. Donnée comme un modèle sur le continent, la transition démocratique béninoise ne s'est pas accompagnée de croissance économique. Le désenchantement de la population a conduit au retour à la présidence de la République de Mathieu Kérékou à la suite d'élections survenues en mars 1996. Pays sans grandes ressources dont l'économie est fortement influencée par le Nigeria, le Bénin, est un fervent partisan du procédure d'intégration.

La République de **Côte d'Ivoire** a accédé à l'indépendance le 7 août 1960. Les pays qui l'entourent sont au nord le Mali et le Burkina Faso, à l'est le Ghana et à l'ouest le Liberia et la Guinée. Au sud, elle est limitée par l'océan. Le territoire ivoirien couvre une superficie de 322 462 km² avec une population estimée à 12 200 000 habitants, soit une densité de 37,8 habitants au km². La multi-ethnicité autochtone est renforcée par la présence d'étrangers représentant environ 33% de la population, essentiellement ressortissants du Burkina, du Mali et du Ghana. Cette situation expose le pays à des excès de xénophobie. Les principales villes sont Yamoussokro, la capitale administrative avec 80 000 habitants et Abidjan la capitale économique qui compte plus de 2,5 millions d'âmes.

Le climat équatorial de la Côte d'Ivoire est favorable à l'agriculture qui est le pilier de l'économie. Elle procure les principaux produits d'exportation, notamment le café et surtout le cacao dont le pays est le premier producteur mondial. Le pays produit également du pétrole et du gaz naturel et oeuvre à la promotion du tourisme qui connaît un développement progressif. Avec un Produit Intérieur Brut par tête estimée en 1990 à 780 dollars US, la Côte d'Ivoire se place en tête des pays francophones d'Afrique de l'Ouest en ce qui concerne le niveau de développement. Cette prospérité, qui repose essentiellement sur le secteur primaire, comporte cependant des germes de fragilité car fortement dépendante de la fluctuation, fort aléatoire et non maîtrisable, du cours des matières premières. Le pays possède deux aéroports internationaux à Abidjan et Yamoussokro et une ligne de chemin de fer qui le relie au Burkina Faso. Un réseau routier relativement dense et moderne vient renforcer ces capacités de transport.

L'histoire politique de la Côte d'Ivoire est intimement liée à celle de Félix Houphouët Boigny qui a présidé à ses destinées depuis l'indépendance jusqu'en 1993. Son pouvoir a duré trente-trois ans, sous un régime de parti unique. Au début des années 80, la détérioration des termes de l'échange entraînera le pays dans une crise, qualifiée de " conjoncture " selon l'expression locale. En dépit d'un programme d'ajustement structurel contraignant, la crise qui s'était étendue à tous les pays de la zone, aboutira en 1994 à la dévaluation du franc CFA. Sous la pression des manifestations de la rue, Houphouët-Boigny a dû se résoudre en 1990 à accepter le multipartisme. Cependant, l'opposition, de plus en plus déterminée, dénonce le non-respect des règles d'une démocratie véritablement pluraliste. L'instauration du multipartisme aboutira néanmoins, après le décès d'Houphouët, à des élections qui confirmeront à la présidence de la République Henri Konan Bédié, son dauphin constitutionnel. Mais de nombreuses irrégularités entacheront la compétition électorale. L'alourdissement du climat politique a de surcroît réveillé des oppositions ethniques et régionales, porteuses de dangereux germes de division. Malheureusement, le retour progressif à la croissance, observé depuis la dévaluation du franc CFA, ne semble pas avoir dissipé les craintes. Sur le plan de l'intégration sous-régionale, la Côte d'Ivoire, pays de forte immigration en provenance des pays voisins, tient également à maintenir et affirmer sa place de leader. Elle se trouve ainsi confrontée à un dilemme. Il s'agit, d'une part, de la nécessité de se doter d'une main d'oeuvre abondante et bon marché pour soutenir la croissance, et d'autre part, faire face à la montée de la xénophobie. En effet, la population semble trouver en l'étranger la cause de tous les maux dont souffre la société ivoirienne. La résolution d'une telle équation, sans porter préjudice aux idéaux de l'intégration sous-régionale, semble être l'un des principaux défis du gouvernement et du peuple ivoirien.

La République du **Togo** a acquis son indépendance le 27 avril 1960. Le territoire togolais pénètre comme un doigt entre le Ghana à l'ouest et le Bénin à l'est, sur une largeur qui n'excède pas 90 km. Il s'étire du nord au sud sur 700 km entre le Burkina Faso et le Golfe de Guinée. Le Togo a connu une histoire coloniale qui explique aujourd'hui la persistance de certaines situations conflictuelles internes et externes. Le couloir togolais est en effet le résidu d'un Togo allemand occupé en 1914 par un corps expéditionnaire franco-britannique. Ce territoire sera divisé entre les deux puissances victorieuses et placé au lendemain de la Première Guerre mondiale sous un double mandat de la Société des Nations (SDN). La France a administré de façon autonome la partie orientale tandis que l'administration de la partie occidentale est fusionnée avec celle de la Gold Coast, actuel Ghana, par la Grande-Bretagne. L'ancien Togo britannique a été intégré au Ghana après un référendum organisé en 1956. Le groupe de population méridionale des éwé, qui souhaitait la création d'un éwéland unifié, s'était prononcé contre un choix qui entérinait l'éclatement de leur territoire. Depuis lors, la question éwé est toujours latente et nourrit périodiquement des tensions entre le Togo et le Ghana.

Le territoire togolais couvre une superficie de 56 785 km² et abrite une population estimée en 1998 à 4,10 millions d'habitants, soit une densité de 66,9 habitants au km². La population se compose d'une mosaïque de groupes ethniques, une quarantaine environ recensée par les ethnologues, dont les plus nombreux sont les éwé au Sud et les Kabié au Nord. Le Togo a pour capitale Lomé qui compte environ 550 000 habitants et possède un port qui connaît beaucoup d'affluence de la part des pays enclavés du Nord. Le principal clivage géopolitique oppose le Nord et le Sud, à l'image du Bénin. Les régions méridionales proche de la côte sont en effet favorisées par les conditions climatiques, l'ouverture économique et l'ancienneté du contact avec les Européens. A l'inverse, le Nord, relativement pauvre, demeure un réservoir de main-d'oeuvre et de militaires. Cette opposition, souvent représentée de façon simplifiée par une rivalité Ewé/Kabyé, est un des éléments récurrents des tensions politiques du Togo depuis l'indépendance.

L'agriculture fait vivre près de 80% des togolais. La première ressource minière du Togo est le phosphate. De nombreux gisements importants ont été découverts dont quelques uns sont en exploitation. En 1990, le PIB par tête du Togo était de 352 dollars US.

Sur le plan politique, les débuts de la République ont été marqués par l'instabilité d'un pouvoir civil sudiste et par l'assassinat du premier président Sylvanus Olympio. Les militaires, pour la plupart originaires du Nord, s'emparent ensuite du pouvoir en 1967. Depuis lors, le Général Etienne Gnassingbé Eyadéma, s'appuyant sur l'armée, ses fidèles Kabyé et le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), a exercé un pouvoir sans partage. Les aspirations démocratiques, qui se sont exprimées au début des années 90, ont entraîné le pays dans une spirale de violence et d'instabilité qui semble persister. Le déroulement des dernières élections de Juillet 1998 en est une brillante illustration. Le Togo est soucieux d'avoir une bonne image de l'extérieur et de devenir une sorte de Suisse africaine accueillante pour les institutions internationales. Pour ce faire, il demeure un membre très engagé de l'intégration sous-régionale et s'emploie à la création d'une force de maintien de la paix à l'échelle de la sous-région.

Toutes les considérations spécifiques aux Etats membres mériteraient d'être intégrées dans la dynamique des objectifs visés par les politiques sectorielles communes de l'Union. L'inverse constituerait une véritable lacune à même de fragiliser l'accélération et la pérennité du processus d'intégration des pays de l'Union. Ce danger est rendu encore plus plausible en raison de la forte interpénétration des populations au sein de la zone.

Une zone à forts flux migratoires

La carte de peuplement des pays de l'actuel espace UEMOA, avant les années des indépendances, coïncidait encore sensiblement avec celle des anciens empires qui y étaient implantés. Les principales zones de peuplement correspondaient à peu près aux zones les plus adaptées aux cultures céréalières de subsistance, aux axes du commerce transsaharien, source prédominante de richesse de la région. Plus tardivement, avec le démarrage de l'économie atlantique animée par le commerce de l'or et des esclaves, la zone de peuplement s'étendra à quelques régions côtières.

Après les indépendances, on a observé d'une part une croissance rapide des revenus d'exportation et une redistribution de ces ressources, largement orientée vers les villes. D'autre part avec l'amélioration sensible des conditions sanitaires et médicales, la sous-région connaît un accroissement rapide de sa population, soit environ un taux de croissance démographique proche de 3% par an. Cela va entraîner une formidable mise en mouvement de la population ouest-africaine, qui a suivi trois grandes directions:

- un mouvement du nord vers le sud dans la plupart des pays, plus particulièrement dans les pays du Sahel;
- un mouvement général de l'intérieur de la région, les pays enclavés en l'occurrence, vers les zones côtières;
- enfin, souvent associé aux premiers mouvements, un flux rapide des campagnes vers les villes.

Parmi les pays de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire est manifestement le pays d'immigration par excellence. En effet, avec un flux net cumulé de près de 4 millions d'immigrants, ce pays a un taux moyen d'immigration de 1.2% par an, taux faisant partie des plus élevés du monde. A l'inverse, les pays d'émigration sont tous les pays sahéliens enclavés, mais aussi quelques pays mieux dotés par la nature, tels que le Togo et le Bénin, dont les évolutions internes au plan politique ou économique ont contrebalancé l'attrait.

Ces importants flux migratoires observés au sein des pays de l'Union, conséquence d'un peuplement accéléré et d'un déséquilibre prolongé, sont des facteurs essentiels d'adaptation des populations aux changements de leur environnement. Malheureusement, la conjoncture de crise généralisée, le protectionnisme et les tendances au repli sur soi engendrent la xénophobie et

semblent prendre le dessus sur la solidarité communautaire. La persistance et l'accroissement des migrations deviennent ainsi sources de tensions ou de conflits sociaux à l'intérieur d'un même pays ou entre les pays. Ces menaces ou constats de tensions sont très dangereux dans les pays où les institutions sont faibles et où la société civile, mal organisée, n'est pas en mesure d'atténuer les chocs. C'est ainsi que certains affrontements violents d'origine ethnique qui surgissent ça et là dans des pays de l'Union sont souvent liés aux problèmes de migrations internes. Au plan interétatique, le problème posé semble être celui de la pleine application des décisions de l'Union relatives à la libre circulation des biens et des personnes, sans cesse remise en cause. L'établissement de la carte de résidence en Côte d'Ivoire, sans restriction pour les étrangers, est perçu par les autres membres comme une disposition contraire aux objectifs de l'Union. Selon ceux-ci, l'objectif visé serait de réduire le nombre et de freiner l'entrée des ressortissants des pays membres de l'Union en territoire ivoirien. Une solution de réchange à une expulsion ouverte qui serait inacceptable! La Côte d'Ivoire quant à elle se réfugie derrière la notion de souveraineté nationale et des impératifs de sécurité intérieure pour justifier sa décision. En 1998, elle en augmente même les frais d'obtention. La question de la libre circulation des personnes et des biens demeure le noeud gordien du processus d'intégration des pays de l'Union. Dans un tel contexte, elle n'est pas près de trouver, dans l'immédiat, une solution définitive qui satisfasse tous les pays membres.

Les pays de l'espace UEMOA possèdent quelques similitudes favorables à l'affirmation des critères de convergences. Mais ils constituent également un bloc hétérogène, aux problèmes et aux influences multiformes, dont la conciliation des intérêts devrait exiger une bonne dose de solidarité communautaire. Cet objectif ne pourrait être atteint qu'à travers l'affirmation d'une identité communautaire dominée par la supranationalité. Malheureusement, l'instinct grégaire de souveraineté l'emporte encore bien souvent sur l'essentiel. L'éternel problème que posent les espaces nationaux est symptomatique de ce constat.

Des frontières artificielles et perméables

Le tracé délimitant les frontières de la totalité des pays membres de l'Union, dans leur configuration actuelle, a été réalisé de manière arbitraire. Cet aspect est rendu complexe, dans certains cas, par l'inexistence sur le terrain de détails topographiques naturels caractéristiques, à même de concrétiser la matérialisation des dites frontières. Qui plus est, à ces handicaps sont venues se greffer l'imprécision des cartes et, dans des cas extrêmes, l'existence de tracés contradictoires d'une même frontière sur des cartes différentes. Cette situation est à l'origine de réclamations ou de contestations, qui atteignent quelquefois le stade de différends territoriaux plus ou moins graves entre Etats.

En outre, l'étendue des frontières rend leur contrôle extrêmement difficile par les Etats et fait de celles-ci des zones perméables et très sensibles en matière d'environnement, de fraude douanière et de grand banditisme. Ces aspects ont déjà été à l'origine de plusieurs tensions entre Etats. Leurs manifestations pourraient être décuplées par certaines dispositions majeures de l'Union. C'est ainsi que paradoxalement, l'application effective des dispositions relatives à la libre circulation des personnes et des biens pourrait avoir des inconvénients sur le renforcement du processus d'intégration.

Différends territoriaux résolus ou latents

Avant la pénétration coloniale, l'espace qu'occupent aujourd'hui les pays de l'UEMOA était parsemé d'une multitude de royaumes et d'empires de taille et de puissance très variables. On peut citer à titre d'exemples l'empire du Mali, l'empire Mossi, le Royaume du Dahomey, etc. Les limites des nouveaux territoires créés par les puissances coloniales répondaient plus à des nécessités de partage, liées à des impératifs d'ordre géostratégique, qu'à toute autre considération. En outre, depuis la création de l'AOF en 1895, on relèvera au minimum quinze modifications de frontières au sein de cet ensemble. Plusieurs groupes de populations étaient ainsi ballottés d'un pays à un autre. En définitive, plusieurs communautés ethniques partageant la même identité culturelle se sont retrouvées, du jour au lendemain, séparées par une ligne physique ou imaginaire et citoyens de deux pays différents. C'est pour cela qu'au lendemain des indépendances, la plupart des citoyens des différents pays ont eu du mal à percevoir et à intégrer la notion d'Etat-Nation que véhiculait le politique.

En Afrique, la tradition orale a véhiculé dans l'imaginaire populaire des préjugés quant à l'étendue, supposée ou réelle, des anciens empires et royaumes des ancêtres. Des esprits nostalgiques s'identifient toujours à cette vision dépassée. Ce facteur est venu s'ajouter à l'imprécision du tracé des frontières pour devenir l'une des principales causes des différends territoriaux.

Le principe du statu quo des frontières en Afrique, héritées de la période coloniale au moment des accessions à l'indépendance, a été entériné par la Charte de l'OUA en son article 3 dès 1963. Faute de mieux, les Etats signataires de la Charte ont pensé ainsi pouvoir se débarrasser des démons des litiges territoriaux qu'ils craignaient de voir se développer après le retrait des puissances coloniales. Ce calcul s'est révélé rapidement erroné. Nombreux sont en effet les Etats africains ayant affirmé ou étant prêts à exprimer une volonté de rectification du tracé frontalier vis-à-vis de leurs voisins. Les pays membres de l'UEMOA n'échappent pas à ce phénomène. L'exemple le plus frappant en la matière demeure le douloureux et regrettable différend frontalier entre le Burkina Faso et le Mali qui s'est traduit par deux conflits armés, le premier en 1974 puis le second en 1985. Le litige a porté sur

les deux tiers de la longueur de la frontière commune aux deux pays. Né de contestations mineures entre agriculteurs à propos de terrains de culture, le litige prendra progressivement des proportions démesurées. Il ira jusqu'à revêtir des aspects économiques et stratégiques insoupçonnés, relayés et aggravés par les médias. L'eau et les innombrables richesses minières présumées, que contiendraient certaines portions de la zone, ont été mises en exergue, aiguissant ainsi les prétentions de chacun des pays. Les velléités belliqueuses ont ainsi été attisées de part et d'autre. Après des affrontements meurtriers en 1985, les deux pays ont convenu de porter le différend devant la Cour internationale de justice de la Haye et de se conformer au verdict rendu. Depuis lors, le Mali et le Burkina se sont attelés au bornage de leur frontière commune. L'opération est aujourd'hui en voie d'achèvement. En dépit de la faible intensité des affrontements armés, de ce qui a été pudiquement qualifié de " guerre des pauvres ", on retiendra, malgré tout, les difficultés qu'ont éprouvées ces deux pays à soutenir l'effort de guerre. En outre, le climat de méfiance né de la tension a longtemps persisté entre les deux pays. A titre d'exemple, on retiendra le retard que le Mali a accusé pour réintégrer la zone franc, qu'il avait entre temps quitté. Le Burkina, qui conditionnait ce retour au règlement définitif du litige, s'y était farouchement opposé.

Sans chercher à passer en revue tous les différends frontaliers effectifs ou latents dans la sous-région, le seul exemple sus évoqué paraît assez éloquent pour appréhender les risques qui existent en la matière. En effet, pour des pays classés pour la plupart parmi les pays les moins avancés, la découverte de matières premières précieuses ou stratégiques, dans des zones frontalières pouvant prêter à confusion, constituerait une source dangereuse de conflit. Les efforts d'intégration communautaire pourraient ainsi être remis en question. C'est ainsi que les recherches et les exploitations minières, parfois anarchiques, qui se sont développées ces dernières années dans des zones frontalières, sont porteuses de germes de tensions. L'orpaillage se trouve en ligne de mire de cette préoccupation. En effet, le long des frontières, il arrive que naissent des sites d'orpaillage spontanés dont l'appartenance est, en fonction de l'importance, par la suite réclamée de part et d'autre. Dans des situations du genre, la conviction d'appartenance du site à l'espace national peut inciter à l'envoi de troupes armées en vue de maintenir l'ordre ou assurer la sécurité. Une certaine escalade peut en résulter en cas de contestation du pays voisin.

Le caractère artificiel et perméable des frontières peut être à l'origine de différends territoriaux graves. Mais, en plus de sa porosité, l'espace territorial des pays de l'Union est également caractérisé par la diversité et les contrastes géographiques. Ceci pourrait aussi générer des problèmes liés à la dégradation de l'environnement et au grand banditisme qui tendent de plus en plus à prendre de l'ampleur dans toute la sous-région.

Problèmes environnementaux et délinquance transfrontalière

Les zones situées de part et d'autre des frontières entre les pays sahéliens d'une part, et celles qui délimitent ces mêmes pays sahéliens et les pays côtiers

d'autre part, sont des lieux qui connaissent des problèmes réels ou potentiels d'environnement.

La première zone se trouve être un espace semi-désertique très propice à l'élevage. Elle est parsemée d'arbustes épineux, dont raffolent les cheptels de toutes natures, et parfois de précieux cours d'eau et oasis. Ces dernières décennies, cette zone est l'objet d'une dégradation progressive de son écosystème. L'action des animaux vient se coupler à la pression exercée par l'homme. Les conséquences sont le surpâturage, l'exploitation anarchique des sols pour les cultures et la coupe abusive du bois de chauffe. Dans cette zone frontalière, des éleveurs et des agriculteurs appartenant à des pays différents se côtoient. La précarité de l'environnement pourrait y être à l'origine de conflits liés au non-respect des mesures de protection et de régénération de la nature. En effet, les préoccupations ou les réflexes en la matière n'étant pas les mêmes dans tous les pays, les efforts des uns peuvent être facilement annihilés par l'action des autres. En outre, la dégradation des sols réduit de plus en plus les surfaces des terres fertiles pour lesquels les querelles de possession se multiplient. Déjà à l'intérieur même des pays, les incidents du genre tendent à devenir assez courant. Dans ce domaine, la palme revient au Niger et au Mali qui enregistrent, presque systématiquement, en début comme en fin de saison d'hivernage, des affrontements sanglants entre agriculteurs ou entre agriculteurs et éleveurs en particulier. Il est à craindre que ces genres d'incidents, rapportés à l'échelle de protagonistes ressortissant de pays différents ne prennent des proportions conflictuelles aux conséquences regrettables. Au regard de la dégradation sans cesse croissante de l'environnement dans cette zone, le risque n'est pas à écarter.

La seconde zone d'intérêt en matière d'environnement est la frontière séparant les pays du Sahel à ceux de la côte. Celle-ci comporte également les mêmes risques pour des causes légèrement différentes. Considérée par les premiers comme la partie la plus couverte et la plus fertile de leurs territoires, cette zone est tout au contraire perçue par les seconds comme comportant les terres les moins rentables sur le plan agricole. L'intérêt porté à cette bande de terre sera par conséquent différent selon que l'on se situe dans l'une ou l'autre zone. Cependant, elle connaît depuis quelques années une forte pression migratoire exercée en premier lieu par les agriculteurs venant du Nord, en quête de meilleures terres de culture. Ensuite, il y a les bergers, que le caractère extensif de l'élevage oblige sans cesse à rechercher, pour leurs troupeaux, des zones de pâturage plus favorables et de plus en plus éloignées. Jadis zone de transit pour les troupeaux en partance pour être vendus dans les pays côtiers, elle est devenue progressivement un espace de transhumance saisonnière. La conjugaison de tous ces phénomènes, en plus des tensions ou affrontements internes ou externes de même nature que celles évoquées plus haut, contribue à une déforestation progressive de l'environnement dans une zone vitale pour les pays du Sahel.

Une autre caractéristique majeure de cette zone est la richesse de son patrimoine cynégétique. Ainsi, elle comporte, sur une bonne partie de son étendue

de nombreux parcs naturels et réserves à la faune abondante et variée. Mais ces réserves sont souvent situées de part et d'autre de la frontière et leurs modes de gestion sont quelquefois différents selon les pays. Cet état de fait favorise le braconnage dont les répercussions transfrontalières peuvent provoquer des réactions d'ampleur variable. En effet, certaines réactions se traduisent, de temps à autre, par des représailles menées par des agents des eaux et forêts en armes, quelquefois appuyés d'éléments des forces armées. Ces dispositions peuvent se justifier par l'ampleur que revêt le phénomène et surtout à cause de la menace non négligeable que représentent les braconniers. Ces derniers sont souvent nombreux et organisés et n'hésitent pas à faire usage de leurs armes lorsqu'ils sont surpris en flagrant délit. Des agents tombés sous leurs balles meurtrières ont déjà été déplorés. De telles opérations de représailles, si elles sont mal menées, peuvent aboutir à des exactions, voire à des poursuites sur le territoire voisin et provoquer d'éventuelles escalades. Il pourrait en découler la prise de mesures conservatoires de souveraineté nationale contraires aux objectifs communautaires.

Le développement rapide et souvent désordonné de l'urbanisme a contribué à l'accroissement exponentiel du grand banditisme dans les principales cités des pays de la sous-région. Les phénomènes de l'exode rural et du chômage, au sein d'une population dont plus de la moitié a moins de 25 ans, sont venus aggraver le fléau qui est devenu une des principales préoccupations des pouvoirs publics. De véritables bandes criminelles internationales s'organisent pour entreprendre de grandes opérations de cambriolages ou de braquages. Ces grands délinquants n'hésitent pas, pour des peccadilles, à faire usage d'armes à feu. Les réseaux de trafic illicite aux frontières et de commerce de drogue se multiplient avec des relais dans tous les pays de la sous-région. Cette situation compromet la sécurité et la crédibilité dans les domaines des investissements, du commerce et surtout du tourisme dont le développement est inscrit au titre des priorités nationales.

Afin de combattre le phénomène, de véritables opérations de bouclages et de nettoyage combinant forces de police, de gendarmerie et, quelquefois, l'armée sont organisées dans les principales grandes agglomérations. Ces opérations prennent malheureusement, parfois, des tournures xénophobes, avec ce que cela comporte comme règlements de compte, exactions et expulsions. L'application effective des mesures relatives à la libre circulation des personnes et des biens pourrait favoriser la sophistication du phénomène. Ses conséquences gagneraient alors en ampleur. A moins que des mesures adéquates de coordination en matière de sécurité ne soient adoptées, cette situation pourrait compromettre la cohésion au sein de l'Union.

L'étude géopolitique des pays de l'UEMOA et des interférences internes à l'espace qu'ils occupent dans cette partie du Continent, ne peut être exhaustive que si l'on prend en considération les données séculaires liées à son environnement extérieur.

Une influence extérieure non négligeable

La plupart des pays limitrophes de l'espace UEMOA tels que la Mauritanie, le Ghana, le Nigeria et la Libye, pour ne citer que ceux-là ont, avec leurs voisins immédiats, des liens particuliers de nature diverse à même de perturber ces derniers et se répercuter sur l'ensemble de l'Union. On retiendra que hormis la Libye, tous les autres pays cités sont membres de la CEDEAO.

Les relations conflictuelles de 1988 entre le Sénégal et la Mauritanie, affrontements interethniques sanglants nés des incidents sur le fleuve Sénégal, demeurent encore vivaces dans les esprits. Parallèlement aux massacres de noirs en Mauritanie, les commerçants Maures de Dakar ont été victimes de la vindicte populaire. Les conflits fonciers liés aux incertitudes du tracé frontalier et aux transformations consécutives aux aménagements du fleuve sont à l'origine de ces affrontements. Cette situation, non encore totalement résolue, fait de la vallée du Sénégal une zone de tensions internationales impliquant les trois pays associés dans l'Organisation pour la mise en valeur du Sénégal(OMVS), Mali, Mauritanie et Sénégal.

Le Nigeria et le Ghana ont connu, au cours de la première moitié du 20^e siècle jusqu'à la fin des années 60, une forte immigration en provenance des pays sahéliens en quête de travail. Depuis lors, des réseaux très actifs d'échanges parallèles se sont instaurés entre ces deux pays et leurs voisins. Ceux-ci tirent leur origine des contrastes territoriaux introduits par le partage colonial entre empires français et britannique, notamment l'opposition des zones monétaires: le franc CFA pour les pays de l'UEMOA, le naira au Nigeria et le cedi au Ghana. La nature de ces frontières, dont la plupart traversent les mêmes groupes socioculturels, était à elle seule un facteur de stimulation des échanges illicites. Il en a résulté le développement d'une solidarité ethnique inter-Etats qui s'est manifestée par l'apparition d'espaces d'échanges le long des frontières. Ces espaces fonctionnent comme des zones d'activités autonomes, réglées par un système commercial que les institutions officielles qualifient de parallèle ou de clandestin. En la matière, c'est surtout les bandes frontalières qui séparent le Nigeria du Bénin et du Niger qui retiennent toute l'attention à cause de leur immensité et de l'intensité des activités qui s'y déroulent. Longue de 2300 km, dont 1500 avec le Niger et 800 avec le Bénin, cette zone est difficilement contrôlable. Ce commerce parallèle fait l'affaire des populations de part et d'autre. Mais, il est vu d'un mauvais oeil par les pouvoirs publics qui prennent souvent des mesures draconiennes, mais stériles, pour enrayer le phénomène. En guise d'illustration, on retiendra l'expulsion massive d'étrangers, en majorité Ouest-africains, par le Nigeria en janvier 1983, la fermeture des frontières terrestres d'avril 1984 à février 1986 et la création de " border zones " durant presque la même période. Ces mesures prises de manière brusque et sans consultation préalable avec les pays voisins ont fortement ébranlé leur équilibre socio-économique. Le Nigeria, pays aux immenses potentialités économiques et dont la population avoisine le double de celle de l'ensemble des pays de l'UEMOA, constitue véritablement, pour l'Union, une des principales équations à résoudre.

La Libye, mise au banc des accusés par l'opinion internationale, notamment occidentale, pour activités terroristes, cherche quant à elle à combler ce vide diplomatique par un rapprochement avec les pays du Sahel. Le projet de création de

l'Organisation des Etats riverains du Sahara qui inclurait tous les pays enclavés de l'UEMOA, entre autres, s'inscrit dans cette stratégie. Les partenaires occidentaux des pays de l'Union sont sceptiques quant à l'aboutissement d'une telle démarche pour en avoir vu tant d'autres. Cependant, ils ne voient pas d'un bon oeil l'influence croissante de Kadhafi dans cette zone, pour des raisons évidentes de sécurité. La fameuse crise tchado-libyenne et l'influence qu'aurait eu la Libye dans l'alimentation du conflit touareg dans la sous-région, sont souvent citées en référence. Ce droit de regard des occidentaux sur l'espace UEMOA pourrait également se justifier par l'effectivité de l'arrimage du franc CFA à l'euro.

Un autre aspect important du voisinage immédiat avec la Libye, l'Algérie et même le Nigeria est la crainte d'une montée de l'intégrisme religieux, qui pourrait être source de fanatisme et d'intolérance dans la sous-région. Des pays comme le Niger et le Mali commencent d'ailleurs à en ressentir les effets.

De manière plus générale, les pays de l'UEMOA gagneraient à tendre vers une harmonisation de leur politique extérieure et étrangère, au moins sur toutes les questions impliquant les intérêts de la zone. Une telle condition permettrait aux pays membres de mieux coordonner, par exemple, leurs actions sur les questions cruciales relatives aux problèmes de défense et de sécurité.

Le difficile enracinement du processus démocratique et les facteurs liés au tribalisme viennent s'ajouter au chapelet d'incertitudes déjà évoqué. Les risques d'instabilités dans la zone s'en trouvent ainsi accrus.

Une stabilité précaire au double plan politique et social

Les nombreuses crises, qui émaillent la vie politique africaine en général et auxquelles certains pays de l'UEMOA n'échappent guère, ont souvent pour origine les querelles politiciennes destructrices pour l'acquisition du pouvoir d'Etat. A ce phénomène vient se greffer un facteur aggravant représenté par le délicat problème des minorités et autres mouvements irrédentistes. La stabilité des pays est alors perpétuellement remise en cause, toute chose qui ne permet pas de se focaliser sur les objectifs internes de développement a fortiori de poursuivre des objectifs communautaires d'intégration.

Un enracinement difficile du processus démocratique

Que l'on considère les pays tels que la Côte d'Ivoire et le Sénégal qui n'ont enregistré aucun coup d'état depuis l'indépendance ou tous les autres qui en ont expérimenté un ou plusieurs, l'enracinement du processus démocratique, en dépit du coup de fouet de la Baule des années 90, semble être une gageure à certains égards.

La constitution de deux blocs antagoniques, entre lesquels tous les coups sont permis, devient quasi systématique dans tous les pays. Les appellations " mouvance présidentielle " et " opposition radicale " sont devenues comme un label africain. Les uns accusent la confiscation du pouvoir politique par les gouvernants, l'intolérance, la mauvaise gouvernance ou le manque de transparence du système de gouvernement qui se traduisent par le clientélisme et la corruption. Les autres dénoncent l'incohérence, l'intransigeance ou le jusqu'au-boutisme de l'opposition. La conséquence évidente de ces bras de fer interminables, souvent stériles, est la paralysie de l'Etat et des institutions qui n'arrivent plus à se consacrer aux tâches essentielles de développement. Tous les pays membres de l'UEMOA, sans exception, présentent, à des degrés divers il est vrai, des cas d'espèce aux conséquences plus ou moins variables. Dans tous les pays, y compris ceux souvent cités comme des modèles de démocratie, les périodes préélectorales sont redoutées car faisant l'objet de tous les dangers. L'opposition souvent désunie et sans plateforme politique d'action commune, retrouve soudainement des âmes d'unité et de solidarité à l'approche des consultations électorales. Son objectif principal est d'abattre le pouvoir en place. Aussi, les appels précoces au boycott des élections, l'incitation à la désobéissance civile et à la violence sont malheureusement les armes souvent employées par cette même opposition. Du côté du pouvoir, tous les moyens sont bons pour gagner les élections et se maintenir au pouvoir: fraudes ou coups de force de toutes natures pouvant aller jusqu'au " hold-up électoral " sont couramment observés ou dénoncés. Les conséquences inéluctables de cette situation sont, partout ailleurs, la contestation systématique des élections. Les causes principales de cet état de fait que l'on se mette du côté du pouvoir ou de celui de l'opposition, demeurent le non-respect des règles du jeu démocratique.

Le Niger et le Togo sont de ceux là qui ont présenté ces dernières années et qui présentent toujours les formes les plus accrues d'exacerbation des luttes politiques. La violence y était devenue endémique et toutes les structures de l'Etat étaient paralysées. L'instabilité politique et les violences engendrées ont fait reculer l'économie de plusieurs années. Le cas du Togo entre 1990 et 1995 constitue un exemple patent. Au cours de cette période, le pays a connu une paralysie quasi totale des activités du Port Autonome de Lomé. Pour le poumon économique du pays, ce port est aussi un des principaux points d'accès à la mer des pays enclavés, le Burkina Faso et le Niger en l'occurrence. Le marché central de Lomé, qui était un important lieu d'échanges commerciaux au niveau de la sous-région, a connu une très longue léthargie à cause de l'insécurité générée par les violences et les pillages. Les acteurs économiques des pays enclavés dont les transactions se déroulaient à Lomé ont subi beaucoup de préjudices. La majorité a été contrainte de réorienter ses activités en direction des ports de Cotonou au Bénin et d'Abidjan en Côte d'Ivoire. Malheureusement, après une période qui semblait augurer un rétablissement de la situation et une relance des activités économiques, les élections présidentielles

survenues au cours de l'été 1998 ont réveillé les vieux démons de la division et de l'insécurité. La situation est moins grave, il est vrai, mais suffisamment préoccupante pour susciter des inquiétudes au sein des opérateurs économiques de la sous-région quant à la sortie de la quadrature du cercle.

D'aucuns trouvent cette situation d'antagonisme tout à fait normale car inhérente à la nature même du système démocratique qui, à cause de l'expression plurielle qui le caractérise, est un régime de contradictions par excellence. Elle serait donc à mettre sur le compte de l'apprentissage qui est un passage obligé. Cependant, force est de reconnaître que ces tensions sociales, nées des pesanteurs à l'instauration ou à la consolidation du processus démocratique dans les pays membres de l'UEMOA semblent perdurer. Si cette situation n'évolue pas, elle pourrait compromettre les chances des pays qui en sont victimes de remplir, dans les délais requis, les facteurs de convergences exigées par l'Union. Les répercussions négatives sur les pays limitrophes pourraient ainsi sérieusement perturber l'accomplissement des objectifs globaux..

Les problèmes politiques des pays de la sous-région sont préoccupants et complexes. Mais, la question ethnique et celle des minorités, exhumées à la faveur de l'éclosion du multipartisme, peuvent les rendre encore plus inextricables.

Le délicat problème du tribalisme et de l'irrédentisme

L'aperçu géopolitique individuel des pays de l'UEMOA, tel que décrit ci-dessus, a mis en relief l'existence et la persistance, ça et là, d'un tribalisme sournois longtemps étouffé par les régimes d'exception ou de partis uniques qui prévalaient avant la généralisation du processus démocratique. Qu'il s'agisse de minorité ou de majorité dominante, cela se traduit en général par une mainmise sur le pouvoir politique, la fonction publique et très souvent les forces armées. Il en a résulté un sentiment d'oppression que le vent de liberté né du multipartisme a permis d'exprimer ouvertement ces dernières années. Ainsi, plusieurs crises politiques trouvent leur explication dans l'exacerbation de ces oppositions ethniques qui ne sont pas près de trouver des solutions idoines dans l'immédiat tant que le jeu démocratique ne sera pas correctement respecté. Même si cela se réalisait, n'assisterait-on pas à un retour de manivelle qui consisterait à faire des opprimés d'hier les oppresseurs de demain?

En tout état de cause, le problème reste entier car les dangers sur la stabilité politico-sociale demeurent toujours présents.

Lorsqu'on évoque les conflits tribaux dans la sous-région, c'est surtout les rébellions touareg et la rébellion casamançaise qui viennent aussitôt à l'esprit tant à cause de leur particularité que de leur ampleur.

Les régions septentrionales du Mali et du Niger ont été, à partir des années quatre-vingt-dix jusqu'en 1995, le siège de violentes rébellions armées. Il s'agissait de groupes minoritaires arabes et touaregs pour ce qui concerne le Mali, et exclusivement touaregs au Niger.

La rébellion malienne se manifeste au mois de juin 1990 par l'attaque du poste de gendarmerie de Ménaka. Au même moment se développe un vaste mouvement social pour obtenir le départ du Général Moussa Traoré du pouvoir. Les rebelles refusent de s'y associer. Les mouvements touaregs dans ce pays, multiples et nébuleux dans leur identité, revendiquent l'autonomie.

Au Niger, c'est dans un contexte de démocratisation, durant les travaux de la Conférence nationale souveraine, que le Front de libération de l'Aïr et de l'Azawad (FLAA) se constitue officiellement le 19 octobre 1991. Le FLAA exige l'instauration d'un " fédéralisme intégral " que rejette la Conférence nationale. La rébellion se manifeste le lendemain par l'attaque du poste administratif d'In Gall au cours de laquelle six gardes sont tués, ainsi qu'un garde civil et trois civils sérieusement blessés.

Dans les deux pays, ces rebellions se muent en véritables confrontations avec l'armée régulière. Au Mali, elles impliquent même d'autres composantes ethniques rivales, comme le mouvement " Ganda Koy ", les " maîtres de la terre ", composé de Songhays qui se réclament les vrais autochtones du pays. Les affrontements ont été très violents et meurtriers avec des répercussions sous-régionales. Des centaines de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants ont été contraints à se réfugier dans les pays voisins: Algérie, Burkina, etc.

Après de longues périodes de négociation, deux événements fondamentaux en découlent: le "Pacte national " signé le 11 avril 1992 au Mali et, au Niger, la signature de " l'Accord de paix définitive " le 24 avril 1995 à Niamey. Ces cadres conventionnels marquent l'abandon des revendications, autonomistes au Mali et fédéralistes au Niger, au profit de politiques de décentralisation défendues par les Etats concernés. Cependant, les résultats concrets tardent dangereusement à venir et suscitent de nouveaux troubles sporadiques. Une des conséquences graves de ces mouvements de rébellion demeure le " banditisme résiduel " alimenté par la prolifération de l'armement léger dans la zone.

Au Sénégal, le mouvement séparatiste casamançais est né en 1982, dans le prolongement d'un double mouvement, à la fois social et identitaire, à l'oeuvre dans toute la casamance depuis les années soixante-dix. Ce mouvement s'est manifesté sous la forme de phénomènes spontanés de rejet à l'égard de populations considérées comme étrangères, qu'elles soient d'origine sénégalaise, qualifiées de " Nordistes ", ou extérieures au Sénégal, dont il refuse la domination. Le Mouvement des forces démocratiques de la Casamance(MFDC) dont le chef spirituel est l'Abbé Diamacoune, tiraillé entre plusieurs tendances, n'arrive pas à coordonner ses actions. Depuis 1990, le conflit qui oppose les militaires sénégalais aux séparatistes a fait plusieurs milliers de victimes, le pouvoir s'étant résolument décidé à en découdre avec la rébellion dans la fermeté.

Les conséquences de cette rébellion sont néfastes sur l'économie et le tourisme sénégalais. Les projets entrepris dans la région, qui regorge d'immenses potentialités, ne peuvent être conduits à leur terme. Au plan extérieur, cette crise a contribué à empoisonner les relations entre le Sénégal et la Guinée Bissau, soupçonnée de connivence avec les rebelles, dont ils seraient les principaux pourvoyeurs d'armes. C'est ce prétexte qui justifiera l'intervention des troupes sénégalaises auprès du Président bissau guinéen opposé aux troupes dissidentes du général Ansoumane Mané, son ex-chef d'Etat-major. Par cette intervention le Sénégal espérait ainsi rompre le flux logistique des rebelles casamançais en contrôlant sa base arrière. Mais la capacité de résistance des troupes dissidentes entraîne l'enlisement de la situation que la CEDAO tente péniblement de rétablir avec le soutien de la communauté internationale. Les affrontements ont été très violents et meurtriers de part et d'autre.

Pour ce qui est de la rébellion casamançaise elle même, en dépit de nombreux cessez-le-feu et tentatives de négociations, la multiplication des obstacles semble éloigner chaque jour les perspectives de paix.

La tendance à considérer la zone UEMOA comme une référence d'espace de paix et de sérénité en Afrique, mérite d'être tempérée et relativisée, tant il est vrai que l'existence de conflits, bien que mineurs, et de sources de tensions potentielles

peut à tout moment y connaître des répercussions insoupçonnées. De tels développements pourraient compromettre fortement le pragmatisme affiché en matière d'objectifs communautaires. Ce souci commence à être une des préoccupations des responsables de la sous-région et de la communauté internationale qui n'hésitent pas à multiplier les initiatives pour préserver la paix sociale. Néanmoins, le chemin qui reste à parcourir semble encore long.

Vers un épilogue des instabilités?

En matière de prévention des conflits, la sous-région Ouest-africaine s'est dotée de mécanismes internes plus ou moins actifs depuis le milieu des années soixante-dix. Certains de ces mécanismes ont même pu être mis en oeuvre avec une certaine efficacité. Au plan externe, de récentes initiatives venant de certains pays occidentaux, la France et les Etats-Unis notamment, ont pour objet de venir renforcer cette quête perpétuelle pour la paix.

Au plan interne, l'Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense(ANAD) et certains protocoles de la CEDAO contiennent des dispositions relatives à la prévention et au règlement des conflits dans tout ou partie de la sous-région.

L'ANAD a été créé le 9 juin 1977 à Abidjan, à la suite d'une conférence qui a réuni sept chefs d'Etat et de gouvernement du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Togo. Les chefs d'Etat des pays suscités voulaient ainsi concrétiser solennellement leur engagement à privilégier, dans l'unité et la solidarité, le dialogue et la concertation dans les relations entre leurs Etats. L'ANAD, comme son nom l'indique, comporte deux volets: la non-agression et l'assistance en matière de défense entre les Etats membres. A travers les textes qui la régissent, cette organisation est perçue comme " un instrument de consolidation de l'indépendance politique des Etats-membres, et conçue pour être le garant de la stabilité et de la sécurité indispensables à l'édification des économies nationales ". Il faut noter que l'ANAD ne dispose pas de troupes. L'organisation est dotée d'un Secrétariat Général qui est son organe permanent.

La résolution du conflit frontalier entre le Burkina Faso et le Mali en 1986, par le biais de l'ANAD, est brandie avec fierté pour justifier la fiabilité et la solidité des structures mises en place. Cependant une certaine apathie est reprochée à cette institution qui semble céder le terrain aux mécanismes mis en place par la CEDEAO. En outre, en rapport avec l'UEMOA, on notera que le Bénin et la Guinée Bissau n'en sont pas membres tandis que la Mauritanie, pays non-membre de l'Union, fait partie intégrante de l'ANAD.

Au niveau de la CEDEAO, deux protocoles sont en vigueur: le Protocole de Non-agression signé à Lagos le 22 avril 1978 et le Protocole d'Assistance mutuelle en matière de défense signé à Freetown le 29 mai 1982. Des discussions sont en cours en vue d'élargir et de renforcer les domaines de compétences de la CEDEAO en la matière. Ainsi, les objectifs du nouveau mécanisme envisagé incluraient la prévention, la gestion et le règlement des conflits internes et inter-étatiques; le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité; les missions humanitaires et la protection de l'environnement; la lutte contre la criminalité transfrontalière et la circulation des armes légères. Ces dispositions prendraient donc en compte les préoccupations en matière de sécurité dans la sous-région de manière exhaustive.

Ce mécanisme devrait remplacer à terme l'ECOMOG (Ecowas Monitoring Group) dont le bilan peut être qualifié de positif, au Liberia en l'occurrence. Il est bien vrai que tous les pays de l'espace UEMOA appartiennent tous à la CEDEAO. Cependant, sans présager des délais de mise en oeuvre du mécanisme, il est à craindre que certaines spécificités exclusives, inhérentes aux objectifs de l'Union, ne puissent être prises en compte au niveau de la CEDEAO au stade actuel de sa construction. En outre, l'équation nigériane toujours pleine d'incertitudes et les craintes d'hégémonie que suscite ce géant, aux yeux de certains membres, pourraient constituer pour longtemps encore un prétexte de méfiance à même de freiner le processus.

En vue d'aider les pays africains dans les missions de maintien de la paix, la France est en train de mettre en place le concept Recamp " Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix ". Les ambitions de ce concept sont de

couvrir toute l'Afrique à travers des zones regroupant un certain nombre de pays. La France tiendrait à disposition, dans une de ses bases prépositionnées sur le continent, des moyens logistiques d'un certain volume à même d'équiper une force de maintien de la paix, que constitueraient des pays africains. La mise sur pied et l'activation de cette force sont envisagées dans le cadre d'un double mandat ONU/OUA. La création de centres d'entraînement est également prévue. Pour ce qui est de l'Afrique de l'Ouest, ce centre est prévu à Zambakro, non loin de la Côte d'Ivoire. Certains exercices multilatéraux entrant dans ce cadre ont déjà été organisés sur le terrain avec succès: " Nangbéto " au début de l'année 1997 entre la France, le Togo, le Bénin et le Burkina et " Guidimakha " début 1998 en partenariat avec le Sénégal, la Mauritanie et le Mali. Plusieurs observateurs, dont des pays anglophones tels que le Nigeria et le Ghana y étaient également présents.

La Minurca en République Centrafricaine a été montée sur la base de ce concept et enregistre aujourd'hui des résultats encourageants.

Le concept américain ACRI " African crisis response initiative " est essentiellement destiné à la formation et à l'entraînement de modules de forces africains destinés aux opérations de maintien de la paix. De source officielle française, les concepts Recamp et ACRI seraient complémentaires, bien qu'il n'existe à ce jour aucune mesure de coordination connue entre eux.

Ce qui peut être déjà reproché à ces deux concepts aux objectifs fort louables, c'est la restriction de facto de leur compétence. En effet, limités au seul maintien de la paix et, si l'on ajoute à cela le temps nécessaire à la mise en oeuvre des mécanismes sous mandat de l'ONU, il est à craindre que leur activation n'intervienne de manière tardive dans les conflits.

Les mécanismes de gestion des crises existant dans la région Ouest-africaine, bien que présentant à certains égards des acquis substantiels, ne prennent donc pas en totalité les préoccupations spécifiques aux pays appartenant à l'espace UEMOA. Cet objectif pourrait être envisagé:

- soit à travers une réforme de l'ANAD, en renforçant cette institution par certains organes de l'Union, pour en faire un véritable instrument de paix et de sécurité de l'UEMOA. Dans cette optique, le respect des règles démocratiques et l'instauration d'une véritable culture de paix pourraient être inscrits au nombre des conditionnalités à respecter par les pays membres;
- soit en comptant sur une mise en régime rapide du Traité de la CEDAO, sous tous ses aspects, dans le sens d'une réduction des critères de divergences qui caractérisent actuellement cette Organisation.

Conclusion

De toute évidence, un meilleur climat de sécurité et de stabilité au sein de l'espace UEMOA contribuerait à appuyer davantage l'affermissement du processus d'intégration des pays membres qui le composent. Pour y parvenir, la pose de jalons, en direction d'une politique de sécurité commune et de l'établissement de mécanismes internes de prévention et de gestion rapide des crises, mériterait d'être inscrite au titre des échéances futures; tant il est vrai que le développement harmonieux d'une zone est subordonné à l'existence d'un climat de paix et de sérénité sociales au sein de la dite zone. Cette disposition devrait être sous-tendue par l'abandon progressif d'une partie de la souveraineté nationale des Etats au profit de l'idéal communautaire poursuivi. Cette étape ne pourra être objectivement franchie s'il ne s'instaure au sein de l'Union un climat de confiance et de solidarité mais surtout un sentiment commun quant au bénéfice que chaque pays devrait tirer d'une intégration achevée.

L'Afrique pourrait ainsi progressivement évoluer, selon la théorie des centres concentriques qui est celle de la stratégie d'approche globale de l'intégration, vers la CEA à l'échelle régionale. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont l'accomplissement comporte des défis encore plus complexes à relever, pourrait alors constituer à l'échelle sous-régionale Ouest africaine, l'étape intermédiaire qui s'appuierait sur les acquis de l'UEMOA.

ANNEXE I



ANNEXE II

BIBLIOGRAPHIE

Mwayila Tshiyeme/Mayele Bukasa, *L'Afrique face à ses problèmes*, Présence africaine, 1989.

Louis Cartou, *L'Union Européenne*, Editions Dalloz, 1994

Club de Florence, *Europe: l'impossible statut quo*, Editions Stock, Janvier 1996.

Françoise de la Serre, *Quelle Union pour quelle Europe?* Editions Complexe, 1998.

François Thual, *Méthode de la géopolitique*, Ellipses, avril 1994.

Blaise Compaoré, *Les voies de l'espérance*, Grande Imprimerie du Burkina, 1998.

Ives Lacoste, *Dictionnaire de géopolitique*, Flammarion, 1997.

Francks Petiteville, *Les processus d'intégration régionale, vecteurs de recomposition du système international?* Etudes internationales, 1997.

Pierre Pelletier, *Les unions régionales en Afrique subsaharienne, les avancées de 1996 et l'échéancier de 1997*, Marchés Tropicaux et Méditerranéens, 1997.

J-R Benoist, *De l'AOF à l'UEMOA*, Marchés Tropicaux et Méditerranéens, 1997.

Commission de l'UEMOA, *L'UEMOA, un Traité pour l'avenir*, 1997

Auteurs multiples, *D'un conflit à l'autre, Afrique contemporaine*, 1996.